



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 28 janvier 2020

Etat de présence

L'an deux mil vingt, le 28 du mois de janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de CELLIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CELLIEU, sous la présidence de M. Alain VERCHERAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2020

PRESENTS : MM. VERCHERAND, BESSON-FAYOLLE, BONJOUR, REY, TARDIEU, BOULAT, CHARDON, CUISNIER, FRANCIA, GRANOTTIER, MARAS, JOUVE, THIVILIER, JAGOT, SOUBEYRAND

Absents excusés : MM. JACOB, DAMIZET, PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Corinne BESSON-FAYOLLE est désignée secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte : approbation du procès-verbal du 27 novembre 2019 sans observation.

1. Etude urbaine pour aménagement du Centre Bourg

Une consultation d'architectes a été lancée pour une étude globale d'aménagement du centre Bourg. Un cahier des charges était fourni avec la demande de devis.

En effet, la Commune souhaite poursuivre la valorisation du foncier et maintenir une capacité d'équipements destinés à satisfaire les besoins de la population : commerces, services médicaux, services culturels...

Le secteur à étudier s'articule autour de la mairie. La municipalité souhaite que les constructions s'inscrivent au mieux dans les formes urbaines, la qualité environnementale sera également recherchée.

Il s'agit aussi de consolider la connaissance du secteur du Bourg. Enfin, cela permettra de vérifier la pertinence des emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme.

Différents scénarii devront être proposés par l'architecte retenu ainsi que l'enveloppe estimatif des dépenses.

Trois réponses ont été reçues comme suit :

- Thibault MAUGARD : 24 025 € HT
- Claude SALERNO : 24 700 € HT
- NOVAE associée à B INGENIERIE : 20 812.50 € HT

Il est proposé de retenir NOVAE/B INGENIERIE, étant précisé que des subventions vont être sollicitées auprès de l'Etat, la Région AURA et le Département si un aménagement global du Bourg voit le jour.

**Approbation par 14 Voix Pour
Et une abstention (Valérie JOUVE)**



2. Acquisition d'un véhicule électrique

Il faudrait engager des frais importants sur le Citroën « Berlingo » de la Commune. Aussi, il avait été envisagé en 2019 l'acquisition d'un nouveau véhicule sur le budget 2020.

Au terme d'une réflexion, l'achat d'un véhicule électrique a été privilégié.

Le choix s'est finalement porté sur un Peugeot PARTNER, à faible kilométrage, pour un montant de 19 889 € TTC.

3. Admissions en non-valeur, budget bâtiment commercial

Monsieur le Maire fait part des admissions en non valeurs présentées par Monsieur le Trésorier de Saint-Chamond.

Il s'agit de sommes irrécouvrables en raison de la liquidation judiciaire du gérant de l'épicerie Multi-Services.

Pour l'exercice 2017 : 2 147.10 €, correspondant aux loyers impayés.

**Oùï cet exposé, le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeur telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 2147.10 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget bâtiment commercial 2020, compte 6541.

4. Affaires diverses

- Travaux église : le chantier se poursuit, les travaux ayant pris un peu de retard.
- Cheminement piéton, RD 37 : le dossier est porté par Saint-Etienne Métropole, l'entreprise DEGRUEL a obtenu le marché. Les travaux vont débiter semaine prochaine pour se terminer en mai 2020.

La séance est levée à 21h30, l'ordre du jour étant épuisé.